

Le Cheminot de France

Organe bi-mensuel de la Fédération des Syndicats Professionnels des Cheminots de France et des Colonies.

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
5. RUE CADET - PARIS (9^e)
TÉL. : CENTRAL 73-04

ABONNEMENT de SOUTIEN: 12 Francs par AN

Pour la Publicité s'adresser à :
OFFICE CENTRAL de la PRESSE
14. RUE DE L'ABBAYE - PARIS (6^e)
TEL. GOBELINS 29-45

POUR DÉFENDRE NOS SALAIRES devons-nous attaquer le gain de nos voisins ?

NE VA PAS LA-BAS !

Tu adhères, je crois, à notre Fédération. Ce qui suit n'est pas nouveau pour toi, c'est vrai, mais lis-le quand même.... pour les autres. Tu n'as pas le droit, en effet, de garder pour toi seul la vérité — fut-elle seulement sociale.

Mais, je m'en souviens maintenant, tu es un « neutre ». Alors lis-moi ça.... c'est écrit à ton intention.

La neutralité doctrinale — oh ! pas la neutralité pratique que tu sais impossible — t'a conquis un soir.

Tu venais d'entendre des « leaders » (tu parles anglais comme tout le monde n'est-ce pas ?) de la Fédération — tu sais l'unique pour laquelle nous ne comptons pas. Ces « as », tu leur donnes volontiers ce titre — surtout quand tu les compares à nos pauvres bougres de dirigeants, — ces « as » avaient parlé des 720 francs dans des termes que nous n'aurions pas désavoués.

A quoi bon alors ? — me disais-tu, séduit par leur modération — votre fameuse doctrine sociale ?

A quoi bon ? As-tu vu des maisons bâties sans fondations ? Oui... mais en bois ! Eh bien, moi, je préfère la solide pierre de taille.

Or, réfléchis : qu'est-ce qu'un syndicalisme sans doctrine, sinon une maison sans fondations que le premier vent violent balaiera ?

Moi, pauvre diable de cheminot

apté tout au plus à rouler une brouette, je n'ai pas d'autorité. Par contre tu peux croire les « as » dont la profession est de traiter les questions professionnelles.

Lis donc *L'Information Sociale*, qui allie à l'impartialité, une sympathie marquée pour la C. G. T.

Lis aussi certain article de Dunois,

un pur celui-là qui n'a pas encore

trouvé — selon le mot fameux — un plus pur qui l'épure.

Tu constateras que le rédacteur de l'« *Information Sociale* » et le « leader » — excuse-moi j'aime la mode — de « *L'Humanité* », sont d'accord pour reconnaître la nécessité d'une doctrine sociale à la base du Syndicalisme.

Cette doctrine, tu la trouveras

chez nous et non ailleurs. Aussi,

crois-moi, aiguille bien ton choix... ne va pas là-bas !

M. T.

Pour l'édition d'une seconde affiche, Camarades ! n'oubliez pas d'acheter à votre « Receveur » des timbres spéciaux de 1 franc.

Que chacun fasse un petit sacrifice.

Si jamais l'opinion publique s'est trouvée renseignée à notre sujet, c'est bien en ce moment, car c'est dans maints organes, et chaque jour, une débauche d'articles ou d'entrefilets dont les cheminots font les frais. Si ces articles ne rapportent rien aux journalistes qui les insèrent, je les félicite de leur souci de documenter le public, mais je voudrais les voir prendre leurs renseignements un peu plus impartialement. Au reste, j'ai tout lieu de croire que, par analogie avec les articles où les Pilules Pink laissent passer le bout de l'oreille, ceux qui nous intéressent relèvent plutôt de la publicité charlatanique que de la polémique.

Et voici que nous lisons chaque jour que la baisse n'a pas atteint nos salaires, alors que toutes les corporations ont été touchées et que le chômage ne nous a pas atteint, donc qu'il est temps de songer un peu à diminuer notre traitement.

Que tout cela semble logique ! Mais ne pourrait-on pas également dire que la hausse générale des salaires — qui a atteint dans certaines corporations des proportions telles que le salaire de 1920 était cinq à sept fois celui de 1914 — a touché les conditions de vie des cheminots de telle façon que le salaire actuel n'est même pas, toutes indemnités comprises, trois fois celui de 1914 ? Et que, tout compte tenu des diminutions déjà supportées par nombre de corporations, notre gain est encore inférieur à celui de beaucoup des salariés touchés par les diminutions ? Pourquoi ne parle-t-on pas de cela ?

Nous n'avons pas eu de chômage, c'est vrai, mais combien a-t-on renvoyé de nos camarades ? Les derniers licenciements qui touchent surtout ceux qui ont fait la guerre, ne sont-ils pas présents à toutes les mémoires. Et les révocations de 1920 dont certaines faites à la légère, ont privé de leur pain de braves gens ? Les a-t-on oubliées ? Et oublié-t-on que ces mesures nous sont encore suspendues sur la tête, telle la fameuse épée ?

D'autre part, un grand journal du matin publiait l'autre jour une statistique sacrilège : le pourcentage des tués de la guerre par corporation. Et naturellement faisait ressortir le faible pourcentage de cheminots morts à l'ennemi. Cet article hallucinant était presque une insulte à nos morts, qui n'ont pas demandé qu'on les catégorise ! On y voyait des en-têtes de colonnes où l'on supputait le nombre de tués si tous les mobilisables de la profession avaient été au front « sans privilège » ? N'est-ce pas dans ce macabre tableau où l'on pouvait lire les pourcentages de ceux qui « auraient dû être tués, mais qui vivraient encore par privilège ? » N'est-ce pas la condamnation des arguments que l'on pourrait tirer des chiffres y inscrits ? N'est-ce pas dans un journal qui préconise la collaboration des classes un élément de haine et de discorde ?

Nous — et nous sommes encore suffisamment nombreux — cheminots, qui avons été soldats de la grande guerre, et auxquels on voudrait peut-être reprocher d'en être revenus, puisque les cadavres de nos Camarades n'atteignent pas le pourcentage ! Nous protestons solennellement, au nom de tous ceux que nous avons laissés là-bas et auxquels la balle ou l'obus n'ont pas demandé leur profession pour les abattre ! Nous protestons au nom de nos mutilés auxquels on va peut-être bientôt reprocher d'être trop peu blessés parce qu'ils sont cheminots ? Nous en appelons à tous nos frères d'armes de la guerre et nous leur demandons s'il est moral de venir jeter à la face de notre corporation le trop petit nombre de ses tués à l'ennemi ?

Mais pourquoi, pour être juste, le même journal n'a-t-il pas dit le nombre de ceux d'entre nous qui chaque jour, et sans qu'il soit besoin de guerre, laissent leur vie obscurément dans l'accomplissement du travail et du devoir.

Généraient-ils la Société, ces morts, trop nombreux, souvent victimes de l'insouciance et de l'imprudence du public, victimes de l'imperfection du matériel ou victimes de la très haute idée qu'ils ont tous du devoir ?

Nous, vivants, nous ne nous cachons pas derrière eux, nous ne demandons pas à nous parer de leur gloire si obscure soit-elle, nous ne réclamons pas pour nous la vénération et l'immense respect qui leur est dû. Mais, héritiers de leur conscience professionnelle nous demandons que par respect pour eux, on considère notre corporation sous son vrai jour !

Et c'est avec un étonnement profond que nous avons vu une ligue de commerçants honnêtes et laborieux, « l'Union des Intérêts économiques », qui groupe beaucoup de braves gens, proposer un programme où nous lisons :

Suppression des 720 fr. ;
Révision des salaires ;
Abrogation de la loi de 8 heures.

Nous venons de dire que nos salaires sont à peine suffisants. Est-ce le moment de supprimer les 720 fr. et de réduire ce qui n'est même pas la juste rémunération de notre travail ?

Avant la guerre, rappelez-vous Cheminots, votre conquête si durement acquise : les « cent sous » par jour ! Quelle série d'efforts cela représentait !

Et maintenant, la vie est au moins trois fois plus chère qu'en 1914. Le moins payé d'entre nous a-t-il 15 francs par jour ? Non n'est-ce pas. Alors, que doit conclure toute personne de bonne foi ? Tenant compte des difficultés du pays, nous évitons de réclamer en ce moment des aggravations de ses charges. Parce que nous sommes conscients que nous devons nous menacer et nous retirer notre pain ?

Nos 8 heures, certes nous convenons qu'il est des modalités d'application peut-être pas très heureuses. Mais n'oublions pas que la loi a été faite pour

favoriser le développement de la vie familiale et que nous ne permettrons pas qu'on touche au temps déjà trop réduit que beaucoup d'entre nous passent au foyer.

Si nous voulions répondre à l'attaque, nous trouverions dans le même ordre du jour de « l'U. I. E. » des passages où il est parlé d'une certaine loi sur la « spéculation » qui paraît fort gênante à ces Messieurs, ainsi que de l'« amnistie » à une catégorie de condamnés qui, j'en suis sûr, ne sont pas partisans, en ce qui les concerne, de la réduction de leurs gains ou de leurs indemnités, mais pencheraient plutôt pour une augmentation *ad libitum* de leurs rentes d'argent.

Enfin, je voudrais conclure : Cheminots pacifiques, désirant faire consciencieusement notre travail, mais tenant à avoir le salaire nécessaire à nos conditions de vie, nous ne voulons pas être relégués au dernier rang de l'échelle des rémunérations. Nous avons conscience de l'utilité de notre travail. Nous n'attaquerons aucune catégorie de nos frères de labeur. Nous voulons la paix sociale et nous la voyons dans l'avènement de la plus grande justice possible sur terre et de la plus réconfortante charité à l'égard de tous.

Mais, si nous n'attaquons personne, nous ne permettrons pas qu'on nous attaque et nous tenons à affirmer que, nous aussi, nous avons le droit de porter la tête haute et d'avoir notre place au soleil.

G. BURTÉ,
Vice-Président de la Fédération.

NOS EFFORTS RECONNUS

Au cours d'une journée syndicale, tenue avec succès à Saint-Cloud par la C. F. T. C., notre ami Michaud, des syndicats ouvriers, appuyé par notre camarade Questel, a rappelé le rôle joué par la F. S. P. C. F. lors des récents débats.

Nous sommes heureux de constater que l'action, aussi efficace que peu tapageuse de la Fédération, est reconnue dans les milieux professionnels.

Un Témoin.

Aux Cheminotes de l'Etat et du Contrôle Commun

Nous sommes heureuses d'annoncer la réouverture du Cercle d'Etudes Sociales qui a eu lieu le lundi 7 novembre à 18 heures.

Le prochain se tiendra le 5 courant. Ils auront lieu désormais les 1^{er} et 3^{er} lundis de chaque mois à la permanence féminine, transférée provisoirement 35, boulevard des Capucines (2^e étage, porte de gauche).

Le sujet qui sera traité dans le cours de cette année : *Nos responsabilités sociales et syndicales*, est bien choisi pour donner à nos esprits la lumière et la vérité dont ils ont besoin pour la pratique de nos importants devoirs sociaux actuels.

La Coalition des Forces Ouvrières est-elle possible ?

Sous la pression des événements et grâce aux dures leçons de l'expérience, la vérité se fait jour dans certains esprits, qui, certes, ne sont pas les plus mauvais.

Le temps n'est pas encore bien éloigné, où, pour être admis à défendre les intérêts du personnel, il fallait, indispensément, être incorporé à la C. G. T. Autrement, fatallement, l'on était un « jaune » avec lequel aucun rapport ne pouvait être admis. Pour certains esprits, qui commencent cependant à paraître singulièrement rétrogrades, cette manière de voir existe encore. Toutefois, il en est d'autres, maintenant, qui commencent à comprendre qu'on peut, avec des conceptions générales différentes, contribuer, pour sa part, et souvent très utilement, à la défense de certaines causes communes à tous les ouvriers de la corporation.

Nous devons certainement cet état d'esprit nouveau à notre égard, au développement, sans cesse croissant de notre action, et aux succès incontestables que nos organisations commencent à enregistrer. C'est là le résultat de notre persévérance à travers des débuts particulièrement difficiles et ce résultat doit être pour nous un précieux encouragement à continuer notre effort, car il nous montre que nous sommes dans la bonne voie.

De différents côtés, nous voyons, avec plaisir, que dans des milieux, jadis tout particulièrement hostiles à notre égard, on nous regarde, à présent, sinon avec sympathie, du moins avec plus de justice.

Tout récemment un journal d'informations sociales, d'attachés plutôt cégétistes, consacrait à nos organisations confédérées plusieurs articles extrêmement élogieux, presque enthousiastes, *Le Peuple, l'Humanité même, d'idées, cependant entièrement différentes des nôtres, ont pris, ces temps derniers, à notre égard, un intérêt que nous étions loin d'attendre de leur part.*

Le Cheminot Syndicaliste, organe cégétiste des délégués auprès du Directeur, écrivait dans son n° du 1^{er} Novembre, au sujet de l'emploi de la prime de rendement prévue dans la loi de Réorganisation des Chemins de fer :

Des groupements beaucoup plus qualifiés pour parler au nom du personnel se sont déjà prononcés, mais il ne paraît pas qu'on ait fait état de leur volonté, diamétralement opposée à celle des Compagnies et de la Fraternelle.

Ces organismes qualifiés sont :

La délégation statutaire de l'Est, celle du Nord, etc., et les Cheminots du « Syndicat professionnel. »

Puis, plus loin :

Il faut absolument, que sur ce point tout particulier, après discussion, les groupements professionnels fassent bloc et mettent fin aux entreprises des complices des Compagnies dressés contre l'intérêt général des Cheminots.

Certes, sur ce point particulier de la « Réorganisation des Chemins de fer », l'attention des Cheminots n'a pas été suffisamment attirée ou l'a été trop tard. La campagne que certaines organisations et nous-mêmes ont entreprise a été menée également tardivement, et nous avons été, momentanément battus.

Il n'en reste pas moins, qu'à cette occasion, il est apparu (d'autres que nous, cette fois l'ont fait remarquer) que la coalition des forces vraiment représentatives des catégories diverses du personnel était une nécessité indispensable dans la défense des intérêts généraux des ouvriers de la profession.

Cette nécessité que d'autres, aujourd'hui, affirment, ce n'est pas nous qui la contestons.

Nous rappellerons, au contraire, que dans une autre circonstance encore toute récente celle de la défense des 720 francs, nous avons pris, seuls, l'initiative d'un appel à l'union de toutes les organisations professionnelles, quelles que soient leurs tendances habituelles, pour le point particulier et bien déterminé de la défense de nos salaires menacés.

Nous n'avons pas rencontré à cette époque l'intérêt qu'une telle initiative aurait dû susciter. Cela ne nous a d'ailleurs pas fort étonnés; nous savons, en effet, que les dirigeants de certaines organisations sont beaucoup plus préoccupés de compétitions personnelles que de l'intérêt général de la corporation. Je n'insiste pas, ce n'est pas l'heure des éliminations. Quoi qu'il en soit, l'expérience l'a démontré que l'Union, si elle est déirable pour des revendications communes sur lesquelles nous sommes tous d'accord, ne pourrait

se faire, cependant, que si les éléments de bonne volonté de part et d'autre exercent une forte pression sur leurs dirigeants. Peut-être réussiront-ils à obliger ceux-ci à sacrifier leur étroit sectarisme à l'intérêt général. La tâche est ardue; que les bonnes volontés cependant ne se découragent pas. L'idée de coalition fait son chemin parmi les Cheminots. Les brimades et les menaces qu'ils subissent leur font comprendre le néant des querelles intestines et la bienfaisante fécondité de l'Union.

M. SCHWAB,
Vice-Président de la Fédération.

De L'Information Sociale du 23 octobre 1921:

LA MORALE NÉCESSAIRE

Dimanche dernier a été allumé solennellement le premier four de la Verrerie Ouvrière catholique de Laignelet dont nous avons dans ce journal conté les origines. Cet événement n'a pas fait grand bruit: aucun journal n'en a parlé. Il n'y avait sans doute pas de Rochefort à la cérémonie et nul Jaurès pour entonner le chant de la délivrance comme le fit à Albi le grand tribun. Et cependant cette inauguration soulevait parmi les verriers grévistes des fabriques Chupin les mêmes espoirs, le même enthousiasme, la même foi qui faisaient jadis battre les cœurs des verriers grévistes de chez Rességuier. Le jeune syndiqué catholique qui est venu nous donner la grande nouvelle rayonnait de joie. Les mêmes souffrances, la même lutte acharnée, ont précédé les deux journées de fête. Et nous qui connaissons bien les difficultés des tentatives de ce genre, qui savons combien il faudrait de désintéressement, d'oubli de soi-même, de luttes quotidiennes contre les égoïsmes pour le succès durable d'un si noble effort, nous ne pouvions cacher notre émotion devant cette joie.

Le même moment nous parvenait le texte du jugement arbitral rendu par la C. G. T. dans le conflit de la Verrerie Ouvrière d'Albi — que nous publierons prochainement — et nous apprenions aussi qu'un nouveau conflit était sur le point de surgir, qu'une nouvelle grève était décidée.

Quel sujet de méditation! D'un côté les fours à peine rallumés après une lutte fratricide de plusieurs mois vont peut-être encore être éteints; d'autre part le premier feu va brûler d'une flamme claire! Là-bas, les ouvriers libérés du joug capitaliste ne savent s'affranchir du joug bien plus pesant de l'égoïsme; ici d'autres ouvriers entreprennent une œuvre semblable avec l'espérance de vaincre ce même égoïsme personnel qui a fait échouer tant d'entreprises humaines!

Comment ne pas souhaiter aux premiers de trouver une formule d'accord et aux autres bonne chance dans l'œuvre commencée.

Mais aussi quel symbole! Les ouvriers verriers d'Albi ont été nourris de doctrines fort belles, mais qui à l'usage paraissent ce qu'elles sont en réalité, très creuses. Ils ont expérimenté le communisme bien avant que Lénine l'eût expérimenté sur une grande échelle. On leur a remis une usine, propriété collective du prolétariat. Ce fut d'abord les sacrifices indispensables du début, le travail long et pénible pour un salaire médiocre; tout cela supporté avec stoïcisme par les vieux ouvriers fondateurs de l'entreprise. Puis les jeunes sont venus, impatients de toute discipline. Les doctrinaires du socialisme leur avaient appris à avoir en eux-mêmes la plus grande confiance; ils leur avaient parlé de leurs droits plus que de leurs devoirs. En fait, ils avaient détruit en eux ce sens de la discipline sans lequel rien ne peut tenir. Et les conflits se sont multipliés au point de mettre en danger l'œuvre des anciens.

Chez les ouvriers catholiques, l'esprit du devoir envers le prochain a été au contraire fortement développé; la croissance de leurs organisations montre combien la discipline morale a été maintenue individuellement et collectivement parmi eux. Si leur effort a plus de succès que celui des autres, ils le devront à leur esprit de sacrifice, à leur foi, à leur désintéressement personnel.

Cet esprit de sacrifice, cette foi, ce désintéressement animaient aussi à l'ori-

gine les vieux fondateurs de la V. O. d'Albi; mais la démagogie est facile dans les partis qui se proposent d'établir tout de go le bonheur et la fraternité des hommes; elle fane impitoyablement à la longue les fleurs les plus délicates de l'idéal. C'est ce qui arrive pour la génération nouvelle du syndicalisme et du socialisme.

Une morale manque au syndicalisme. Il doit en trouver une.

Rémy ROURE.

Nous sommes heureux de constater que dans des milieux qui, par ailleurs, ont des conceptions différentes des nôtres, on reconnaît enfin qu'à la base de toute action, surtout sociale, une morale est nécessaire.

Quelle morale?

Ne serait-ce point celle qui, fondant l'humanité dans une aspiration commune vers un même idéal et pour une même fin, écarte en son principe même tout égoïsme et toutes compétitions personnelles?

Cette morale, n'est-ce pas notre vieille morale chrétienne, base de notre action qui, tirant l'Humanité de l'esclavage où elle gémissait, a brisé ses chaînes et fondé cette civilisation dont nous sommes si fiers?

Ne fixons pas nos regards anxieux vers une lumière nouvelle qui, probablement, ne lira jamais,

Elevons-les plus simplement vers la lumineuse vérité, qui est apparue il y a vingt siècles, et que nos yeux obscurcis ne veulent plus voir.

Michel SCHWAB.

LA VIE FÉDÉRALE

CONSEIL FÉDÉRAL

(Suite)

La séance du soir commence à 14 heures.

Aubrée poursuit son exposé:

« Notre propagande va reprendre. Actuellement nos idées se font jour en Algérie. Le P.-L.-M. formerait une Union de Syndicats, laissant à l'Algérie son autonomie, devant un jour former une Union de Syndicats, car il y a là-bas l'Etat et le P.-L.-M. »

Aubrée demande ensuite si quelqu'un veut des explications ou croit devoir en apporter.

DISCUSSION

Kéravel demande comment le Congrès a choisi ses délégués à la C. F. T. C.

Burté répond que le vote s'est fait au Bureau fédéral et que Aubrée, Schwab et Oudin furent élus.

A propos des 720 francs, Aubrée dit qu'une mentalité nouvelle se fait jour: « M. Vincent Auriol émet un projet conforme à nos vues. » M. Dariac maintient les 720 fr. pour les ménages de trois enfants, puis demande « 540 fr. pour ceux de un et deux enfants, 120 « francs pour ceux qui n'en n'ont point. » Il faut lutter encore, dit Aubrée, qui donne ensuite lecture du texte de l'affiche qui attend le bon vouloir des adhérents.

Bonnamy dit qu'il faut que chacun s'emploie activement à faire rentrer l'argent nécessaire. Quel est le cheminot qui ne peut acheter trois ou quatre timbres spéciaux?

RAPPORT FINANCIER

Prudhom donne un aperçu de la situation financière qui est satisfaisante.

LES SALAIRES

Aubrée dit que le Bureau fédéral demande la révision judicieuse des salaires, mais en accord avec les organisations professionnelles.

Tout le monde est d'accord pour recueillir les renseignements propres à établir le dictionnaire des appellations et proposer une mise à l'échelle judicieuse, conformément à la demande du Bureau fédéral.

LES HUIT HEURES

Pour cette question il y eut un long échange de vues entre divers camarades. Tout le monde sauf Burté est favorable à la loi. Bonnamy l'estime juste et profitable pour peu qu'on l'applique intelligemment. Oudin fait remarquer que l'homme a droit à connaître sa famille et que dans les conditions actuelles, de la vie industrielle, celui qui fait dix heures ne voit pas ses enfants. Il ne peut donc jouer le rôle de chef de famille, rôle sacré entre tous.

SOINS MÉDICAUX

Rousseau, de la Ceinture, critique les soins médicaux. On donne de la tisane ou moins que rien. Burté fait remarquer qu'au réseau de l'Est il y a une Caisse de Prévoyance qui paie les remèdes. « Ne pourrait-il y avoir, dit-il, « une Caisse obligatoire sur tous les réseaux, laquelle paierait même aussi les médecins? » On se range à l'avis de Kéravel qui demande que cette caisse soit administrée mi-partie par l'administration, mi-partie par le personnel.

Rousseau fera des suggestions dont Burté s'inspirera pour mettre au point un rapport à présenter au prochain congrès fédéral.

GRATIFICATIONS

Bonnamy insiste pour que l'on proteste contre la fixation d'un pourcentage à observer dans l'attribution des notes, influant sur les taux des gratifications. On ne peut que rééditer ce qui fut dit au Congrès fédéral de juin dernier.

Le Secrétaire de séance.

Bureau du 12 Octobre 1921

Présents: titulaires Dufour, Burté, Aubrée, Mme Muret, Schwab, Lallemand, Burté, Meyrignac, Bonnamy, Miles Muret et Le Bœc.

Excusés: Rivière, Oudin, Lainé, Mme Chanembeaud, Denis.

Absents: Darras, Levent.

Bureau du 26 Octobre 1921

Présents: Dufour, Aubrée, Prudhom, Schwab, Montals, Lallemand, Burté, Meyrignac, Bonnamy, Miles Muret et Le Bœc.

Excusés: Rivière, Oudin, Lainé, Mme Chanembeaud, Denis.

Aubrée est ouverte à 18 h. 20.

Le bureau est avisé que les affiches parviendront le 27 octobre, la répartition en est préparée, l'envoi pourra être fait sans retard.

Le bureau en profite pour inviter tous les camarades à continuer leur effort de souscription pour les 720 francs.

Aubrée entretient le bureau de la question des 4 jours de maladie.

A la suite de nombreux rappels, le Ministère a adressé au secrétariat une lettre avisant que la question était à nouveau soumise à l'étude des réseaux.

A cette occasion, le bureau étudie la question des caisses de prévoyance sur les réseaux.

La Chambre discute actuellement le projet de loi portant réorganisation des chemins de fer.

La discussion sur la prime de rendement est amorcée et doit continuer le lendemain.

Aubrée donne quelques indications sur la question.

Montals fait part d'une conversation qu'il a eue avec une personnalité très au courant de la question; il en ressort que la disjonction sera prononcée sans doute.

Aubrée donne lecture d'un ordre du jour des délégués du P. L. M. et propose de saisir le bureau de l'Union pour suivre la question ainsi posée.

Lecture est ensuite donnée d'un article de Burté pour l'organe fédéral; à l'unanimité, il est adopté.

Aubrée fournit au bureau quelques indications sur la réunion du Comité de la Fédération internationale à Coblenz.

La séance est levée à 20 heures.

Bureau du 9 Novembre 1921

Etaient présents : Dufour, Aubrée, Rivière, Burte, Montals, Schwab, Bonnamy, Prudhom, Lallémand, Meyrignac.

Excusés : Mme Chanembeaud, Mme Muret, Oudin.

Aubrée donne lecture d'une lettre de Mme Chanembeaud donnant sa démission pour raisons de santé.

Le Bureau, en raison des motifs invoqués, ne peut qu'exprimer ses regrets et donner acte de cette décision.

Le bureau aborde ensuite la question des 720 francs ; la situation est toujours la même, le secrétaire est invité à se renseigner auprès de certains parlementaires.

Le Bureau est mis au courant de l'affichage dans Paris de la protestation contre la baisse des salaires, la dépense évaluée à 200 fr. sera couverte par les organisations parisiennes.

La répartition est fixée immédiatement. Aubrée entretient ensuite le Bureau de la question de l'actionnariat ouvrier.

La plupart des organisations de réseau (P. L. M., Nord, Est, Etat, Ceintures et Contrôle Commun) s'apprêtent à suivre l'exemple du P. O. et s'inspireront de son règlement.

Or, l'attention du Secrétariat Général a été retenue sur certaines dispositions de cette réglementation.

L'article 2 stipule en effet que les actions, les valeurs achetées, sont la propriété du Syndicat.

Or, depuis la mise en application de la loi du 12 mars 1920, les Syndicats ou Unions de Syndicats jouissent de la personnalité civile.

Cette disposition très heureuse comporte ses avantages et ses inconvénients.

En particulier le Syndicat peut ester en justice, il peut donc poursuivre et peut être poursuivi.

Cette éventualité, la poursuite judiciaire, doit être envisagée.

L'organisation peut être un jour condamnée à des amendes ou des dommages-intérêts, et leur paiement peut entraîner la ruine complète de la caisse syndicale.

Les titres de l'actionnariat étant la possession de l'organisation, seront engloutis dans cette tourmente et les économies de certains de nos syndiqués, les souscripteurs à l'actionnariat, seront dilapidées.

Il importe de prendre les précautions nécessaires et Aubrée propose la création de sociétés coopératives et prend l'exemple de la Société coopérative des employés.

Il termine en demandant au bureau de l'approuver et de prier la Commission de législation à établir un projet de statuts.

Le Bureau approuve et charge Burte de présenter un projet de statuts-type.

Aubrée donne lecture d'une lettre du Directeur de la Colonie Saint-Gérard, à Argenteuil, demandant le patronage de la Fédération.

Après quelques indications explicatives fournies par Bonnamy, le bureau adopte le principe du patronage et demande à Bonnamy de se mettre en rapport avec la Direction de la Colonie.

Bonnamy demande ensuite au Bureau d'étudier la question des habitations à bon marché.

Schwab fournit quelques renseignements sur les initiatives de la Compagnie du Nord. Rivière sur celles de la Compagnie du P. O.

Le Bureau invite le Secrétariat à rechercher toute la documentation sur la question.

Burte critique certains articles du dernier *Cheminot de France*, critiques à lui faites par certaines personnes.

Montals conclut en demandant que les réunions de la Commission du Journal soient plus fréquentes.

Le Bureau décide, à la demande d'Aubrée, de porter à l'ordre du jour de sa prochaine réunion la loi sur la réorganisation des chemins de fer.

Syndicat du Réseau Est

Le Conseil du Réseau devant avoir lieu le Dimanche 11 Décembre, 5, rue Cadet, à partir de 9 heures du matin, nous invitons les délégués à prendre, dès aujourd'hui, toutes dispositions utiles pour pouvoir y assister.

Une convocation indiquant l'ordre du jour leur parviendra ultérieurement.

P. CHAUFFRE.

ÉPINAL

Nous avons eu le plaisir d'entendre, le 16 Octobre dernier, M. De Las-Cases, qui nous a parlé avec tout son cœur et toute son éloquence de notre Fédération des Cheminots de France. Il a dit tout l'intérêt et toute l'importance du groupement. « Tous les Cheminots, a-t-il dit, doivent se syndiquer, il n'y a pas de raison pour que les uns travaillent, se cotisent et luttent, pendant que les autres s'embaument, loin de tout effort, mais prennent leur part des résultats péniblement acquis. »

Nous renouvelons ici tous nos vifs remerciements et notre profonde gratitude à M. De Las-Cases, cet ami si dévoué des Cheminots.

GRAY

Les membres du Groupe de Gray, du Syndicat professionnel des Cheminots de France du Réseau de l'Est, réunis salle Rollin, le 30 août, s'élèvent contre le changement d'attitude de M. le Ministre des Travaux Publics lors de ses déclarations

du 14 juin à l'audience accordée au bureau fédéral et à la séance du 7 juillet, au Sénat, notamment en ce qui concerne l'indemnité de cherté de vie de 720 francs ; déclarent s'opposer à la suppression de cette indemnité qui ne doit pas précéder la baisse problématique du coût de la vie, et donnent mandat au bureau fédéral de faire le nécessaire pour combattre cette décision.

Union des Syndicats Etat

Gâchis, Gaspillage et Déficit

Camarades de l'Etat, la situation est grave.

Après avoir appelé votre attention sur la campagne de presse menée contre les fonctionnaires, contre les cheminots, contre nos salaires, en voici une autre qui, au Parlement, dans les milieux commerciaux et industriels « s'oppose à la participation de l'Etat dans les industries privées et qui demande la liquidation et la rétrocession à l'industrie privée, des monopoles onéreux ou insuffisamment productifs. »

Vous voilà avertis.

Peu nous importe au fond, n'est-il pas vrai, l'administration Etatiste ou Privée pour laquelle nous serons appelés demain à donner notre travail.

Nous devons travailler, nous voulons la Justice et nous saurons la défendre, quelle que soit la rubrique capitaliste qui nous attend.

Nous ne pouvons guère regretter un système administratif qui laisse derrière lui tant de déboires et tant d'injustices ayant amené un immense désordre moral.

Nous ne disons pas « l'Etatisme voilà l'ennemi », car nous ne dissimulons pas qu'un service public comme les chemins de fer doit appartenir à l'Etat et non à des compagnies privées.

Mais nous disons que si, il y a quelques années, le Politicien n'avait pas encouragé le désordre en favorisant les fauteurs de désordre, les éléments sérieux du personnel n'auraient pas été touchés, et les résultats auraient peut-être été meilleurs.

Comment pourrons-nous soutenir un régime administratif où tant des nôtres, travailleurs acharnés, ont subi de cruelles injustices, parce que caractères indépendants et intègres dans leurs conceptions philosophiques et sociales.

Mais contre quoi devons-nous nous mettre en garde, c'est l'esprit avec lequel cette transformation doit s'opérer.

On veut des économies, mais au lieu de réformer des rouages administratifs vieillis qui ne correspondent plus au besoin actuel, au lieu de modifier l'outil, au lieu de récompenser le travail, afin que ce ne soit pas véritablement « l'égalité dans la médiocrité », Camarades, c'est vous encore qui, pécuniairement, sans nul doute, allez subir les conséquences de cette transformation.

Maintien dans le budget de 1922 de la suppression de l'indemnité exceptionnelle de 720 fr. payée aux fonctionnaires et aux employés de chemins de fer, de façon à tenir compte de la réduction des salaires dans l'industrie privée et de la diminution du coût de la vie.

« Dissolution des Syndicats de fonctionnaires. »

Voilà ce que nous réserve l'avenir.

Depuis longtemps aucune organisation commerciale ou industrielle n'avait osé émettre pareille conception sociale aussi réactionnaire.

La concentration des capitaux veut devant elle les avantages de la loi périmee de l'offre et de la demande.

N'est-ce pas scandaleux de voir de pareilles propositions remplir les colonnes de la presse, quand on songe à la misère dans tant de foyers de nos Camarades, à la gêne incroyable chez combien d'autres.

Cheminots, qui chaque jour constatez sans réagir, nous vous l'avons déjà dit, votre isolement sera néfaste, à Nous et à la Profession. Une main de fer, demain peut-être, va s'abattre sur vous.

L'organisation professionnelle peut seule, par le Syndicat, défendre la Justice et vaincre la Force.

A Vous, pour lutter contre le gâchis et le gaspillage dont vous subissez les conséquences, d'entrer aux Syndicats groupés dans la Fédération des Syndicats Professionnels des Cheminots de France et des Colonies.

Le Bureau de l'Union des Syndicats Etat.

ARGENTEUIL

Les syndiqués réunis le 20 octobre, après avoir constaté cet état dans différentes régions agricoles une baisse notable des prix à la production, sans effet sensible à la vente au détail dans la région parisienne :

Renouvellement de leurs précédentes protestations contre la suppression de l'indemnité de vie chère tant que le coût de la vie n'aura pas proportionnellement diminué et n'aura pas été officiellement constaté par les Commissions régionales où les organisations syndicales intéressées devront être représentées.

Ils s'élèvent en outre contre toutes modifications de l'indemnité de résidence qui ne tiendront pas compte des conséquences de la dernière loi sur les loyers qui, dans la banlieue, atteignent déjà et atteindront du

fait de l'électrification des voies ferrées des prix scandaleux.

Regrettent à nouveau que dans une question intéressant particulièrement la corporation, les dirigeants des syndicats n'aient pas cru devoir accepter le cartel désiré — par dessus leurs têtes — par l'immense majorité des cheminots, cartel qui leur avait été proposé par les Cheminots de France et rejeté sur eux la responsabilité de la suppression éventuelle des 720 francs.

Ils espèrent que le pays comprendra qu'il ne faut pas chercher dans une seule branche de l'activité économique — parce que nationalisée — le moyen de remédier à la crise financière actuelle en réduisant des salaires à peine suffisants pour l'entretien d'un ménage sans enfant et que c'est dans une réorganisation administrative et technique profonde que l'on peut espérer trouver la solution cherchée.

En tous cas, trop de fois les Chambres se sont inclinées devant les menaces révolutionnaires pour qu'elles ne maintiennent pas — en raison de la hausse du prix des denrées de première nécessité — les salaires que nous revendiquons dans l'ordre, avec le souci des intérêts de la collectivité et de la justice.

CAEN

Réunion du 27 Octobre 1921

Le Syndicat de Caen s'est réuni le 27 Octobre, au siège du groupement, 2, rue Branville, à 20 h. 30, en vue de sa constitution définitive et de l'élection de son bureau.

Après avoir retracé la vie du groupement depuis sa fondation et rendu compte de son mandat en faisant le tableau des difficultés innumérables qu'il a rencontrées avant de parvenir à constituer un Bureau définitif, le Secrétaire propose l'élection du bureau suivant qui est élu à l'unanimité :

Président : Le Métayer, Vincent (employé Arrondissement Exploitation) ;

Vice-Président : Delanoé, Pierre (Mécanicien-Traction) ;

Secrétaire-Trésorier : Paillieux, André (Expéditionnaire Arrondissement Voie).

Le Président remercie les camarades de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner et leur donne l'assurance que le Bureau travaillera de son mieux au prompt développement du syndicat de Caen encore naissant. Il donne ensuite la parole au Secrétaire.

Celui-ci demande que, conformément aux prescriptions statutaires, il soit procédé à l'élection d'une Commission de 2 membres pour le contrôle administratif et financier. Sont désignés :

Baudain, Charles (Facteur Exploitation), Longuet, Ernest (Serrurier-Matériel).

Le Secrétaire demande à ces deux camarades de procéder le plus tôt possible à une inspection portant sur les opérations de Mars à Octobre, puis il fait remarquer que le deuxième Vice-Président prévu par les statuts du Syndicat qui seront arrêtés très prochainement par le bureau, ainsi que le Secrétaire-Adjoint nécessité par l'extension du Syndicat de Caen au point de vue régional, seront élus dès que l'effectif local le justifiera.

Ces questions d'ordre intérieur épuisées il aborde enfin le chapitre des 720. Il fait l'histoire du projet de suppression, depuis le discours du Ministre du 7 Juillet, dont il donne lecture, puis résume les initiatives prises par l'organisation pour faire face au danger. Il donne connaissance de la protestation fédérale du 12 juillet et rappelle le succès qu'a obtenu partout l'affiche de l'Union du Réseau Etat, apposée récemment, par les soins du Syndicat de Caen, sur les murs de la ville. En montrant les charges financières dont la campagne des 720 accable la direction du Syndicat, il fait appel au dévouement de tous les syndiqués pour souscrire à la collecte faite par la Fédération au moyen de son émission de timbres spéciaux de 1 franc.

Le Secrétaire termine en donnant quelques précisions sur la question de l'actionnariat des Cheminots dont il est question dans le projet de réorganisation des Cheminots de Fer, puis clôture la réunion en demandant à tous de faire pour le « Syndicat Professionnel », une propagande intense, et, partout où ils le pourront, de travailler au recrutement du Syndicat de Caen.

PARIS-RIVE-GAUCHE

Réunion du 15 Novembre 1921

La séance est ouverte à 20 h. 30, sous la présidence du camarade Montals de la Fédération. Il nous donne des précisions sur les démarches faites, il y a déjà quelque temps, par la Fédération, auprès des différentes organisations syndicales, afin de constituer un cartel pour la défense des 720 francs.

Puis il nous annonce la création d'une campagne d'affiches pour la défense de nos intérêts et fait appel à tous pour faire l'acquisition de timbres spéciaux créés à cet effet.

Montals donne ensuite la parole au camarade Denis du P. L. M., qui nous apporte le salut fraternel des camarades de son réseau et rappelle quelques détails sur les grèves de Février et de Mai 1920, sur les directives du mouvement et la conduite tenue par notre Fédération.

Puis il parle de la campagne juste, entrepris pour le maintien des 720, sans lesquels il serait impossible de boucler le budget familial. Il rappelle les paroles de Montals au sujet de la constitution du cartel et dit que les diverses organisations pressenties nous

l'ont refusé ou n'ont pas répondu. Nous restons donc seuls sur le terrain pour une tâche que nous poursuivons sans relâche.

Il nous donne la certitude, d'après la Direction du P. L. M., que les indemnités familiales, incomptant aux réseaux ne peuvent disparaître avec les 720.

Cependant il invite les camarades à serrer les rangs et à recruter des adhérents pour que, plus nombreux, nous soyons encore plus forts.

Puis il parle du relevement nécessaire de l'échelle de traitement et du pourcentage des primes de fin d'année pour les basses échelles, relevement qui doit être fait selon la justice.

Il termine en rappelant que grâce aux démarches de la Fédération les délégués syndicaux seront entendus à la Commission d'Arbitrage Payelle.

Montals certifie ensuite que des instructions ont été données, par le Ministre, aux réseaux pour payer les 4 premiers jours de maladie.

Le camarade Bonaventure du P. L. M., demande ce que compte faire la Fédération dans le nouveau régime des chemins de fer au sujet des délégués dans la représentation du personnel. Denis répond qu'elle fera son possible pour s'assurer la représentation par un ou plusieurs délégués.

Les diverses questions étant épuisées Montals donne lecture de l'ordre du jour suivant qui est voté à l'unanimité.

« Les Cheminots du Syndicat professionnel de la région parisienne, Etat-Rive-Gauche, réunis le Mardi 15 Novembre 1921.

Après avoir entendu les camarades Denis du P. L. M., et Montals du Contrôle Commun, membres du bureau fédéral, protestent contre le discours du Ministre des Travaux Publics à la tribune du Sénat, le 7 juillet dernier, annonçant la suppression de l'indemnité de vie chère de 720 francs pour le 1^{er} janvier 1922 alors que rien ne peut faire prévoir quelle sera alors le coût de la vie.

Ils estiment que la réduction des petits salaires ne doit pas précéder la diminution problématique du coût de la vie, mais la suivre.

Ils comptent que la situation sera appréciée en temps voulu dans un esprit de justice à l'égard des travailleurs des chemins de fer.

Ils ne sauraient admettre la révision des échelles de traitem

Syndicat du Réseau du Nord

Actionnariat

L'étude pour la mise au point des statuts de ce nouveau groupement se poursuit avec le concours de personnalités compétentes au point de vue juridique et administratif. Aussi nous avons le ferme espoir que cette caisse d'Actionnariat pourra bientôt commencer à fonctionner à la satisfaction de tous.

En attendant nous pouvons donner quelques renseignements que liront avec intérêt tous ceux que la question peut et doit intéresser.

Fait partie de l'Actionnariat, tous les Cheminots comprenant la nécessité absolue d'arriver à avoir des représentants du personnel à chaque assemblée générale de la Compagnie.

Les adhérents prêtent à la Société les sommes dont ils peuvent disposer, et qui sont productives d'un intérêt qui, pour le moment, peut être fixé à 5%.

Si, pour des raisons quelconques, les prêteurs ont besoin, à un certain moment, de tout ou partie des sommes confiées par eux, ils peuvent en obtenir le retrait sans aucune difficulté.

C'est, en résumé, une véritable caisse d'épargne, offrant toutes les garanties désirables et rapportant un intérêt supérieur à celui servi par l'Etat à ses déposants.

Sur l'ensemble des sommes prêtées, une petite partie est consacrée à la constitution d'un fonds de réserve. Avec le reste on achète des actions de la Compagnie des Chemins de fer du Nord. Ces actions sont déposées dans une banque et tous les prêteurs ont connaissance des numéros de ces titres.

Chaque fois que le nombre des actions possédées par la Caisse de l'Actionnariat atteint le nombre fixé par les statuts de la Compagnie, il est désigné un membre du Groupement pour assister à l'assemblée générale des actionnaires et y prendre la parole au nom des agents de la Compagnie.

Voilà les grandes lignes de ce nouveau groupement dont le succès dépend de la bonne volonté de tous, et qui est appelé à rendre véritablement service à tous les cheminots.

Aussi, convaincus qu'ils comprendront leur véritable intérêt, nous espérons que nos amis voudront, en très grand nombre, faire partie de la Caisse d'Actionnariat au sujet de laquelle nous donnerons bientôt des renseignements précis, et qui pourra commencer à fonctionner au début de 1922.

Dès maintenant, chers Camarades, préparez-vous à être des nôtres et faites vos économies.

Le Bureau du Syndicat.

PARIS-NORD

Reunion du 14 Octobre

La séance est ouverte à 18 h. 30, sous la présidence du camarade Devillier.

En l'absence d'ordre du jour, le camarade Pellerat porte à la connaissance des membres présents, les remarquables articles publiés, par notre estimée camarade Mme Chanembaud, dans *La Libre Parole* des 11 et 12 octobre, sous le titre « L'emploi du Personnel Féminin dans les Administrations des Chemins de Fer ».

De cette étude nous signalons particulièrement à l'attention des membres du Groupe Paris-Nord, les deux points principaux suivants :

1^{re} La retraite proportionnelle immédiate donnée après 15 ans d'affiliation.

2^{me} La mise en disponibilité fixée sans limite de temps, telle qu'elle existe aux P. T. T., avec faculté de pouvoir retrouver leur emploi à une date indéterminée.

En conséquence, nous proposons que notre syndicat poursuive dès maintenant la solution définitive de ces questions en étudiant les différents systèmes de retraites des administrations et notamment celui accordé tout récemment par la Ville de Paris à son personnel.

Nous adressons nos sincères félicitations à notre dévouée camarade, Mme Chanembaud, pour le si utile travail qu'elle vient de faire dans l'intérêt général de toutes ses collègues.

Nous adressons également une invitation très pressante à tous les syndiqués du Groupe Paris-Nord de venir nombreux et nombreuses pour discuter les sujets énoncés plus haut, qui présentent un intérêt de tout premier ordre pour les membres de notre corporation.

En fin de séance, le camarade Bruère, propose que dorénavant les réunions aient lieu à 18 heures précises au lieu de 18 h. 30, la cause de cette heure tardive ayant en partie disparue par suite de la modification des heures de sortie du personnel des bureaux de la 1^{re} Division.

La proposition est adoptée.

La séance est levée à 19 heures.

BRUÈRE.

N. B. — La prochaine réunion se tiendra le 9 décembre, à 18 heures, au Siège, 5, rue Cadet.

Union des Syndicats P. L. M.

Avis Important

Le Camarade Denis quittant Villeneuve-Saint-Georges pour Dijon, toute la correspondance concernant seulement le « Matériel », « Traction » et « Voie », devra lui être envoyée, jusqu'à nouvel avis, à l'adresse suivante :

Denis, chez M. Perrin, 42, rue Colson, à Dijon (Côte-d'Or).

La correspondance concernant le service de l'Exploitation continuera, comme par le passé, à être adressée au Camarade Flambard, 29, avenue Carnot, à Ville-neuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

ARLES

Nos amis d'Arles continuent à se faire respecter par des adversaires déloyaux. Nous reproduisons ci-dessous leur déclaration dans le *Forum Républicain*, journal ami, qui les a toujours aidés dans la mesure du possible :

Leur Loyauté

Au commencement du mois d'octobre, le Syndicat des Cheminots Dussaix faisait insérer dans le *Petit Provençal* et dans l'*Homme de Bronze* une réponse à une communication publiée par le Bureau du Syndicat professionnel des cheminots d'Arles.

Dans cette réponse les délégués du Syndicat Dussaix, MM. Erard et Panisse, assurent 1. Que le Syndicat Professionnel n'avait jamais convoqué de membres du Syndicat Dussaix à ses réunions; 2. qu'un membre du Syndicat Professionnel n'avait pas autorisé à parler.

Comme ces deux allégations (d'ailleurs contradictoires) étaient toutes deux contraires à la vérité, le Camarade Bard, secrétaire du Syndicat Professionnel, adresse aux deux journaux plus haut cités, une rectification dans laquelle il faisait remarquer : 1. qu'un des signataires de l'article paru dans le *Petit Provençal* et l'*Homme de Bronze*, M. Panisse, avait été, avec d'autres, personnellement invité à la journée Sociale du 3 juillet organisée par le Syndicat Professionnel; 2. qu'au cours d'une réunion du même Syndicat Professionnel, l'autre signataire, M. Erard, avait été autorisé à prendre la parole!

L'*Homme de Bronze* a insérée la rectification du Camarade. Mais le *Petit Provençal* a refusé de le faire! Le journal de Marseille montre ainsi sa loyauté, en même temps que son amour de la justice, de la vérité et de la lumière!

Furieux d'être convaincus de mensonge, MM. Erard et Panisse ont publié, dans le dernier numéro de l'*Homme de Bronze*, une nouvelle attaque, dans laquelle ils font, aux membres du Syndicat Professionnel, le singulier reproche de ne pas signer la pétition tendant à la réintégration des Cheminots révoqués pour les faits séditieux de mai 1920!

« Professionnel ! » : le mot fait loucher MM. Erard et Panisse! Est-ce que les membres du Syndicat Dussaix s'intéressent à la profession et aux professionnels ? Ils s'en moquent pas mal ! Ce qu'ils veulent, c'est se servir des Syndicats ouvriers, c'est fonder des Syndicats ouvriers dans un but politique et révolutionnaire ! Arriver au chambardement général, aux soviets par les syndicats, voilà le but, ils n'en ont pas d'autre !

PARIS P. L. M.

Une assistance plus nombreuse que d'habitude s'est trouvée réunie à la séance mensuelle d'octobre, vendredi 21. La raison de cette affluence paraît être dans l'ordre du jour qui était celui-ci : « L'actionnariat, Crédit. Nomination du bureau ». De fait, l'actionnariat, au fur et à mesure que le but et l'organisation en sont connus et compris, ne laisse indifférent aucun syndiqué.

Toutefois, avant d'aborder l'ordre du jour, notre secrétaire, de crainte de manquer de temps en fin de séance, tint à remplir un mandat qu'il tenait de la Fédération : il s'agissait d'un pressant appel au sujet des cotisations supplémentaires et bénévoles qui doivent permettre à la Fédération de soutenir la campagne qu'elle est résolue à mener pour le maintien des 720 francs.

Notre camarade secrétaire fit valoir que l'effort financier demandé à chacun jusqu'en fin décembre (1 franc par mois) n'est pas de ceux qui gravent lourdement le budget individuel, « et, ajoute-t-il, si nous nous reposons sur la Fédération seule de soutenir la lutte, encore faut-il que nous ne lui marchandions pas les moyens d'action ».

Cet appel du jeune secrétaire fut de l'éloquence vraie, de celle qui persuade. En fin de séance un nombre appréciable de timbres de solidarité furent « financés ».

La parole fut ensuite donnée au camarade Petit, inlassable promoteur de l'actionnariat, dont il a étudié en détail le fonctionnement et scruté les résultats au réseau P. O., où l'actionnariat est en pleine prospérité, puisque, à l'assemblée des actionnaires de ce réseau, le S. P. C. F. avait deux délégués.

Il n'est pas possible ici, la place étant limitée, d'exposer complètement l'organisation qui aura pour objet de recevoir, à titre de prêts, les fonds que les syndiqués lui confieront et de les employer en achat d'actions de la Compagnie, dans le but de faire représenter le Syndicat à l'assemblée générale des actionnaires.

A titre d'indications sur lesquelles nous reviendront plus tard, les versements ne sont admis que de la part d'adhérents à l'Union des Syndicats P. L. M. ou des Syndicats d'autres réseaux adhérents au F. S. P. C. F.

Ces versements sont constatés sur un carnet individuel qui reste entre les mains du prêteur.

Les versements ne peuvent être que de 10 francs ou de multiples de 10 francs.

Les versements sont déposés dans un Etablissement de Crédit à Paris, mais peuvent être remis dans n'importe quel Etablissement de Crédit de Paris ou de province.

Bien entendu, la répartition des dividendes est faite annuellement au prorata des sommes versées.

Après discussion, objections et échange de vues, l'Assemblée décida de nommer un bureau, pour la mise au point d'un règlement de la caisse de l'actionnariat, et pour régler les questions d'organisation matérielle, en particulier l'impression de carnets individuels et des statuts.

Ont été élus à l'unanimité :

Président : Petit ;

Secrétaire : Boyer.

Le bureau de l'Union des Syndicats P. L. M., formera la Commission de contrôle permanent.

Syndicat du Réseau P.-O.

BORDEAUX

Ces temps derniers, les membres du Groupe de Bordeaux P. O. se sont réunis en séance extraordinaire à leur siège.

Après discussion sur la gravité de la menace de suppression de l'indemnité de cherté de vie de 720 fr. et la diminution des salaires, atteinte à la journée de 8 heures, etc., l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Jugeant que par son discours au Sénat, « M. Le Trocquer, foule aux pieds les droits des cheminots,

« Convaincus que ce n'est pas en attaquant les salaires des cheminots que le prix de la vie diminuera,

« Confiant dans l'activité ferme et honnête de notre Bureau fédéral :

« Décidons d'exécuter ponctuellement ses ordres pour opposer la force du Droit aux décisions injustes qui peuvent porter atteinte aux conditions de la vie familiale des cheminots,

« Votons tous les crédits supplémentaires utiles pour soutenir l'action de la Fédération.

Le Bureau.

BRIVE

Reunion du 12 Septembre 1921

Présidence de Robert, assisté de Escach et Najac, secrétaire et trésorier du Groupe.

Après l'appel des membres syndiqués, le compte rendu de la dernière réunion fut adopté sans modification.

Ensuite, lecture fut donnée de la correspondance reçue de la Fédération, relative : 1^{re} aux cotisations supplémentaires ; 2^{me} aux 720 francs, etc., etc.

Enfin, il fut fait un pressant appel à tous les camarades pour répondre plus encore à l'appel de la Fédération pour que les versements « supplémentaires » ne se fassent pas attendre. Qu'on songe que la Fédération, si les camarades ne font pas montre de bonne volonté et de dévouement et s'imposent un léger sacrifice, ne pourra faire aboutir, comme elle le voudrait, nos revendications légitimes.

Après un nouveau vote de confiance à la Fédération, la séance fut levée à 22 h. 30.

Escach, secrétaire.

NANTES

A propos de l'Allocation « C »

On parle de supprimer l'allocation de cherté de vie aux Cheminots. Ce que le public, ce que de nombreux parlementaires ne savent pas, c'est que tous les Cheminots ne touchent pas cette allocation et que ceux qui la touchent sont tous des petits salariés.

C'est donc ceux-là, ceux-là seuls qui verront leur salaire mensuel diminuer de 60 francs.

Ceux qui gagnent des 20.000, 24.000 et même 50.000 fr. par an s'en f.... leur paye sera toujours la même.

Au public de juger !

Syndicat des Ceintures

Ci-dessous une lettre adressée à MM. Evain et Lacotte, Députés :

Monsieur le Député.

Pardonnez-moi de la liberté expresse que je me permets de prendre envers vous.

Je viens au nom de tous mes camarades sans distinction d'opinion ni de religion vous exposer ce qui suit :

Au moment où certaines denrées alimentaires subissent un renchérissement, M. le Ministre des Finances ainsi que M. le Ministre des Travaux Publics, se proposent de supprimer aux Cheminots l'indemnité de 720 francs allouée pour cherté de vie.

Comme quiconque, je suis partisan des économies pour le relèvement général du pays, mais, il me semble que l'on pourrait très bien réduire les dépenses sans toucher aux salaires de ces humbles cheminots qui vivent déjà si péniblement ainsi que leurs familles.

Je crois, que le moment n'est pas venu de nous diminuer quoi que ce soit, et je ne doute pas qu'au Parlement, vous saurez avec votre talent et votre énergie, défendre les intérêts de ces modestes travailleurs des voies ferrées qui, pendant la guerre comme pendant la paix, ont fait et font encore vaillamment leur devoir et sur lesquels, hier, aujourd'hui comme demain la France entière peut compter.

Veuillez agréer, etc....

ROUSSEAU.

Carnet familial

Nous apprenons la naissance de Jean Rialland, fils de notre amie du Contrôle commun, Mme Rialland.

Nous offrons nos félicitations aux jeunes et heureux époux.

Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de notre camarade Blanc François, receveur du syndicat de Rouen, à la gare de Motteville.

Nos meilleurs vœux sont adressés aux jeunes époux.

Nous apprenons le mariage de notre Camarade Louvel, du Syndicat de Rouen.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Nous apprenons avec plaisir le mariage de M. Jean Balbée avec Mme Georgette Kirchhoff, célébré à Châlons-sur-Marne, le 12 novembre 1921.

Nous adressons aux jeunes époux nos bien vives félicitations.

Carnet de Deuil

Nous avons le regret d'informer le décès de Madame Baron, femme de notre camarade, mécanicien à Rouen-Orléans.

Nous adressons à notre camarade, nos bien sincères condolé